

Spécial n° 14 de septembre 2019

n° 2019 09 14

Lundi 23 septembre 2019

# Recueil

# ***l'O***

Actes Administratifs

Préfecture de l'Orne

[ww.orne.pref.gouv.fr](http://ww.orne.pref.gouv.fr)

→ Publications

→→ Catalogue des publications légales

→→→ Recueil des actes administratifs

**SECRETARIAT GENERAL**

*Service de la Coordination Internministérielle*

Arrêté n° 1122-2019-10042 portant désignation des membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (C.H.S.C.T.) Spécial créé auprès des services administratifs occupants de la Cité Administrative d'Alençon



PRÉFÈTE DE L'ORNE

Secrétariat Général / Service de Coordination Interministérielle

**Arrêté modificatif portant désignation des membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des conditions de Travail (C.H.S.C.T.) Spécial créé auprès des services administratifs occupants de la Cité Administrative d'Alençon**

**NOR 1122-19-10-042**

La Préfète de l'Orne,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,  
Officier de l'Ordre National du Mérite,  
Chevalier du Mérite Agricole.

VU la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n° 84-16 du 24 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État,

VU le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et établissements publics de l'État,

VU le décret n° 82-453 du 28 mai 1982 modifié relatif à l'hygiène, la sécurité et la prévention médicale dans la fonction publique,

VU l'arrêté de création et de composition du CHSCT du 9 janvier 2012,

VU l'arrêté modificatif du 8 janvier 2013 portant désignation des membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) spécial créé auprès des services administratifs occupants de la Cité Administrative d'Alençon,

VU l'arrêté modificatif du 17 avril 2013 portant désignation des membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) spécial créé auprès des services administratifs occupants de la Cité Administrative d'Alençon,

VU les propositions des organisations syndicales,

**Arrête**

**Article 1** : L'article 2 de l'arrêté du 17 avril 2013 est modifié comme suit :

Sont désignés représentants des personnels au CHSCT spécial de la cité administrative créé auprès des services administratifs occupants de la cité administrative d'Alençon :

Direction Départementale des Territoires :  
- Monsieur Sylvain THIBAULT – UNSA

titulaire

- Madame Sylvie COUPE-MARTINEZ – CFDT titulaire
- Monsieur Jean-Jacques QUÉRÉ – UNSA suppléant
- Madame Sophie BARADU – FO suppléante

Direction Départementale des Finances Publiques :

- Monsieur Gérard BOLIS – Solidaires Finances titulaire
- Madame Karine RION – FO titulaire
- Monsieur Jean-Bernard NIGHAOUI – CFDT suppléant
- Madame Laëtitia JUIGNET – CGT suppléante

Direction Départementale de la Cohésion sociale et de la Protection des Populations :

- Madame Pascale FORET – CGT titulaire
- Monsieur Laurent KOEHL – FO titulaire
- Madame Morgane CARDIN – CGT suppléante
- Monsieur Arthur LEPelletier – CGT suppléant

Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale :

- Monsieur François FERRETTE – FSU titulaire
- Madame Claude SEVERIN – FSU suppléante

Délégation territoriale de l'Orne de l'Agence Régionale de Santé :

- Monsieur Frédéric GONANO – CGT titulaire

Direction Interdépartementale des Routes du Nord-Ouest :

- Non désigné

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement :

- Monsieur Emmanuel RENOARD titulaire
- Madame Aurélie GAUDET suppléante

Préfecture :

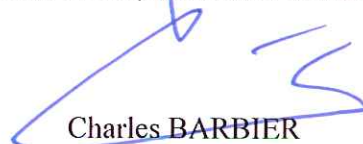
- Monsieur Claude COULANGE – FO titulaire
- Monsieur Mehdi DE ROECK – CGT suppléant

**Article 2** : Le reste est inchangé.

**Article 3** : Le secrétaire général de la préfecture, le directeur départemental des territoires, le directeur départemental de la cohésion sociale et de la protection des populations, le directeur départemental des finances publiques, la directrice des services départementaux de l'Éducation Nationale, le directeur de la délégation territoriale de l'agence régionale de santé, le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement, le directeur interdépartemental des routes du nord-ouest sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

ALENÇON, le 23 septembre 2019

Pour la Préfète,  
Le Sous-Préfet, Secrétaire Général

  
Charles BARBIER